

AFFAIRE No 4 - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1986 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir effectuer les opérations suivantes au Budget 1986 du Bureau d'Habitat Social :

SECTION D'INVESTISSEMENT

*** Virements de crédits - Dépenses**

De	l'article 232-0 - Travaux de construction		
	LES JAMALACS	-	200 000
Pour	l'article 232-0 - Travaux de construction		
	1o) LES FIGUIERS	+	150 000
	2o) MORANGE	+	50 000
			<hr/>
			+ 200 000
De	l'article 233-0 - Travaux de viabilité		
	LES JUJUBES	-	230 000
Pour	l'article 233-0 - Travaux de viabilité		
	LES AZALEES	+	230 000

*** Rattachements budgétaires**

Opération LES BARBADINES (Camp Jacquot)

Recettes - Article 1051-2 - Subvention pour V.R.D. perçue
à tort + 87 500

Dépenses - Article 1051-2 - Subvention revenant à la ville
encaissée à tort par le BHS ... + 87 500

Je mets cette affaire aux voix.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

M. HOARAU M. : Je mets aux voix les Décisions Modificatives au Budget 1986
du Bureau d'Habitat Social.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A LA MAJORITE (4 OPPOSITIONS).

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 16 DEC. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions